



## Séparation, qui doit faire les trajets en cas de changement de re

-----  
Par Julien8338

Bonjour, je suis séparé depuis 3 semaines environ ,jai 2 enfants avec mon ex compagne,celle-ci voudrait repartir dans la région lyonnaise car sa famille se trouve là-bas.. j'aimerais savoir qui devra faire les aller retour pour que je puisse voir mes enfants ? Car financièrement cela vas être compliqué pour moi de faire à chaque fois tout les trajets.merci de votre réponse. Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Tant que le JAF n'a pas statué, il n'y a pas de règle imposée, il faudra vous arranger à l'amiable.

Le jugement permettra de déterminer la résidence principale des enfants, le rythme des droits de visite et d'hébergement pour l'autre parent ainsi que l'éventuelle pension alimentaire.

En général c'est celui qui s'éloigne volontairement qui a la charge des trajets supplémentaires, mais ce n'est pas "automatique", le juge tient aussi compte des revenus et charges de chacun.

Prenez un avocat pour éviter d'oublier des demandes importantes et que le jugement traite les différents cas possibles auxquels on ne pense pas spontanément.

-----  
Par Julien8338

Merci beaucoup pour vos conseils et la rapidité de réponse. Cordialement

-----  
Par AGeorges

Bonjour Julien,

Le sujet que vous évoquez est assez fréquent et depuis longtemps. Il existe donc un certain nombre de solutions. Il sera possible, quand le JAF aura fixé les conditions (qu'il vaut mieux anticiper dans vos demandes) :

- De faire partager les frais de déplacement,
- De prendre un abonnement au TGV Paris-Lyon (?),
- D'examiner les possibilités d'accompagnement, selon l'âge des enfants (en avion, les "UM") et le mode de déplacement.
- De bien faire la balance entre les facteurs temps, coût, liberté sur place et que faire avec les enfants. Si chaque DVH vous impose deux AR dont un avec les deux enfants, ça risque d'être lourd.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

A lire votre question, vous n'envisagez pas de demander la résidence principale des enfants ?

-----  
Par Julien8338

Alors j'avoue je n'y connais rien en loi.. j'aimerais juste que lon trouve un arrangement car financièrement j'ai peur de ne pas y arriver si c'est moi qui fais les aller-retour. Des demain je vais contacter la maison du droit et de la justice pour avoir plus de renseignements merci pour vos conseils

-----  
Par Julien8338

Comment faire pour demander la résidence principale de mes enfants ?

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Julien,

S'il suffisait de demander, ce serait bien.

Si vous demandez que le domicile principal des enfants soit avec vous, il faudra vous en occuper. Ecole, entretien nourriture, même si la maman verse une Pension, êtes-vous prêt à assumer ce rôle. Si oui, il faudra de l'organisation, vous n'aurez plus beaucoup de temps libre, voire rien du tout, car en plus, si vous êtes fauché, vous ne pourrez pas faire appel à de l'aide.

C'est en prévoyant tous ces aspects que vous pourriez convaincre le JAF que vos enfants peuvent rester avec vous, peut-être dans le logement où ils ont déjà des habitudes (c'est un plus pour vous). Il faut faire le tour des aides, penser à tous les problèmes possibles, que faire quand un enfant est malade, etc.

-----  
Par Julien8338

Vous avez entièrement raison , c'est pour cela que ça serait très compliqué de les avoir à plein temps avec mon travail qui est très prenant.. je voudrais juste pouvoir les voir facilement sans que ce soit moi uniquement qui réalise tout les trajets

C'est pour cela que j'ai besoin de réponses claires pour connaître exactement mes droits de père

-----  
Par AGeorges

Julien,

Aucune réponse claire ne pourra résoudre le problème de distance si vous restez à Lille et que la maman part à Lyon. Certains parents séparés décident de se rapprocher du parent qui est parti loin pour faciliter les contacts avec les enfants. Mais vous ne pouvez pas demander la résidence des enfants chez vous si vous ne pouvez pas vous occuper d'eux à cause de votre travail. ça, c'est une réponse simple.

Si votre (future) ex part près de sa famille, elle pourrait sans doute compter sur du support en supposant qu'au niveau travail elle soit dans le même cas que vous.

Divorcer avec deux enfants n'est pas simple. Le JAF décidera en fonction du meilleur pour les enfants, selon les propositions des parents. Après, il faudra faire avec. Et si vous avez un DVH chaque semaine et que vous ne pouvez pas, financièrement l'exercer, eh bien vous ferez du Whatsapp avec vos enfants. Vous ne serez ni le premier ni le dernier.

Et si c'est trop dur, il faudra déménager, chercher un autre travail pour vous rapprocher de vos enfants.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

En cas d'éloignement, le juge met en général les frais à la charge du parent qui s'éloigne, en tenant compte des ressources financières de chacun.

Mais d'un autre côté, comme vous semblez vouloir laisser la charge des enfants à la mère, il est possible que le juge s'oriente plutôt vers un partage, ou vous laisse assumer la charge des trajets.

Est-ce que Madame dispose de revenus supérieurs aux vôtres, et notamment de revenus lui permettant de participer aux trajets en assumant le reste de ses charges personnelles ?